Ornans : Lucette, 83 ans, privée de jardin par son voisin : affaire résolue (MAJ du 24 juin)

écrit par Christine Tasin | 18 juin 2016

Je viens d'avoir le maire et la gendarmerie d'Ornans au téléphone, l'affaire est résolue. Le propriétaire des chiens aurait trouvé un terrain pour les mettre ailleurs et des grilles de protection sur le chemin menant au jardin de Lucette seront posées au premier juillet.

Merci à tous les Résistants qui se sont mobilisés pour Lucette. Je rappelle néanmoins qu'il est indispensable de demeurer poli et courtois quand on appelle les Mairies et autres correspondants.

Le 24 juin, Christine Tasin

L'article ci-dessous date de septembre 2015… 10 mois après la situation n'a pas changé. Lucienne est toujours claquemurée dans son appartement, sans plus avoir accès à son jardin.
Et cela depuis 3 ans !

Et cela malgré les appels au Maire, au députés, à la police, à la gendarmerie, au procureur…Il est tellement plus facile

d’aller perquisitionner chez un h0nnête citoyen comme Pierre Cassen qui critique le gouvernement…

Avec son appartement Lucette a hérité d’un petit carré de jardin des délices. Hélas, pour y accéder il faut dorénavant traverser le jardin de Mehdi Hammache qui y élève des Mâlinois pour la reproduction. Mehdi Hammache, le droit de passage, il n’en a cure. Le jardin est à lui il y fait ce qu’il veut. Les Mâlinois aussi font ce qu’ils veulent, dévastant le jardin de Lucette…

La personne du Doubs qui m’a informée de la situation a parfaitement résumé la situation :

L’Etat du jardin de Lucette, c’est l’état de la France.

Et puis, gageons que une vieille dame seule, ça ne fait peur à personne.

Et puis, gageons que si la vieille dame en question s’appelait Edith Cresson, par exemple, la situation serait réglée depuis longtemps, tant la féodalité socialiste est efficace pour les siens.

http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/09/19/01016-20130919ARTFIG00360-edith-cresson-veut-faire-chasser-des-gens-du-voyage-de-son-village.php
http://www.bvoltaire.fr/robertalbaredes/horreur-des-roms-dans-le-manoir-dedith-cresson,35826

Et puis gageons que si c’était Mehdi Hammouche qui était empêché d’aller dans son jardin par Lucette Vlajnic, le ban et l’arrière-ban des droidelhommistes (coucou Tubiana, coucou la licra, coucou SOS racisme…) auraient porté plainte contre la facho raciste…

Lucienne Vlajnic, 82 ans, ne peut plus accéder au petit bout de terrain qui lui appartient, en bas de chez elle, face à la mairie d’Ornans. Son voisin du bas se l’est approprié pour ses chiens qui l’ont saccagé. En toute impunité.

«*Là, j’avais mis une chaise et une table sur laquelle je faisais mes mots fléchés et tout autour, je m’étais fait un potager, pour la première fois de ma vie. Et*

regardez-moi ça, maintenant c'est Hiroshima ! »

Voilà maintenant deux ans que Lucienne Vlajnic, 82 ans, a vu son petit coin de paradis transformé en taudis. Sans compter qu'elle ne peut plus y accéder.

À son retour d'un mois de vacances avec son fils, à l'été 2013, ses nouveaux voisins du bas avaient tout arraché pour y installer leurs deux malinois. « *Ça a été un choc, croyez-moi ! J'ai porté plainte, mais ça n'a rien donné… Je ne comprends pas ! On m'a pourtant pris mon jardin !* »

Peur des représailles

Installée depuis dix ans deux étages plus haut, au 27, rue Pierre-Vernier, pile en face de l'hôtel de ville d'Ornans, dans un appartement où ses propres parents vivaient depuis les années 1960, Lucienne Vlajnic a déjà tenté deux médiations avec ses voisins sans gêne.

Mais ils n'ont jamais respecté les termes de l'accord, où ils s'engageaient notamment à ne pas laisser leurs chiens en liberté sur le droit de passage menant au jardin.

Elle n'est pourtant pas la seule à dénoncer cette situation. « *Les chiens hurlent jour et nuit et, cet été, je ne vous dis pas les odeurs… C'était une infection !* », indique-t-on dans le voisinage. **Mais sous le sceau de l'anonymat cette fois, par peur des représailles, « car il y a déjà eu des manœuvres d'intimidation.** »

Nuisances

Pour autant, la gendarmerie qui s'est rendue sur place n'a constaté « aucun trouble » lors de sa visite, ainsi qu'elle l'a écrit aux plaignants, avant de rappeler qu'en dessous de neuf chiens, on ne peut pas considérer qu'il s'agit d'un élevage. « *La belle affaire ! N'empêche qu'ils en ont eu jusqu'à huit cet été, avec les nuisances qui vont avec* », précise Lucienne qui, désormais, doit se mettre sur la pointe des pieds sur le balcon d'une voisine ou s'accrocher au grillage du jardin d'autres voisins pour pouvoir jeter un regard désespéré sur le jardin qui est le sien mais auquel elle ne peut désormais plus accéder.

« Mes différentes démarches n'ayant rien donné, j'ai passé plus d'un an à pleurer, mais maintenant j'ai décidé de réagir, ça ne peut plus durer ! », confie-t-elle. La police municipale est venue cette semaine et a fait des photos. Elle espère que cette fois les choses vont bouger. Que le sénateur-maire Longeot, auquel elle fait

la bise (« même que les copines sont jalouses ») débloquera la situation.

En attendant, ses enfants et petits-enfants s'inquiètent pour elle. Il y a de quoi. Il suffit de tenter d'emprunter le trage menant au jardinet en question pour voir se matérialiser, bondissant, aboyant et menaçant, le « Attention au chien » planté sur la porte des communs.

« *Vous voyez », soupire Lucienne, « avec cette histoire de jardin, je me dis, que pour certains, je vaux moins qu'un chie*n ».

Pierre LAURENT

Amis résistants, serez-vous plus efficaces que l'Etat français via ses représentants ?
Merci à tous ceux qui le peuvent d'aider Lucette par tous les moyens.